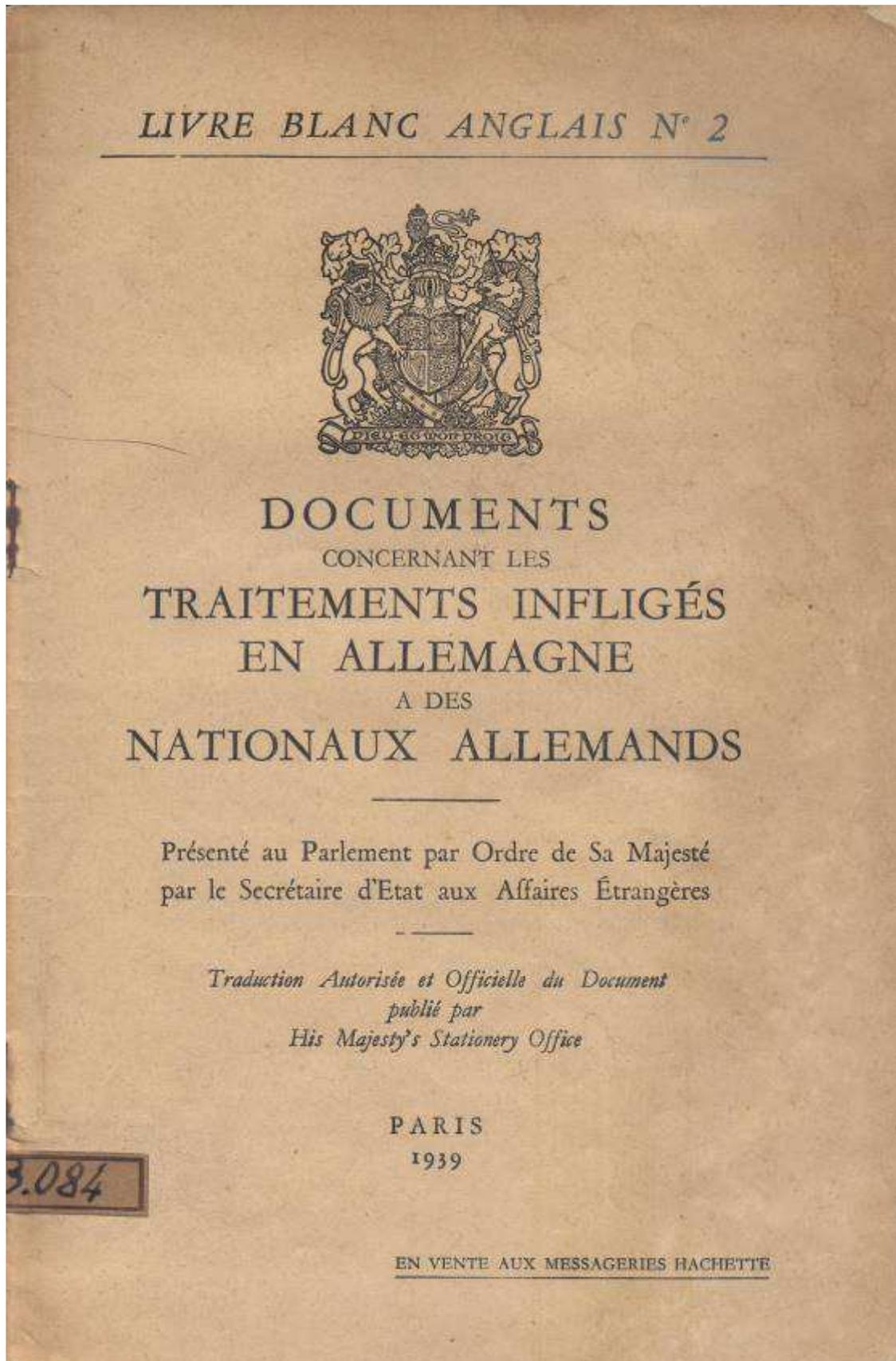


Extraits du Livre blanc anglais n°2 (pages 1 à 12 / 32 pages)
Documents concernant les traitements infligés en Allemagne à des nationaux allemands, 1939
Crédit : Association « Histoire@La Une »



SOMMAIRE

No.	Page
Introduction	1
1 Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax, le 3 mars, 1938 L'emprisonnement du Dr. Niemöller.	3
2 Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax, le 7 mars, 1938 L'atmosphère après le procès du Dr. Niemöller.	3
3 Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax, le 25 mai, 1938 En annexe : une lettre d'une mère allemande.	3
4 Le Consul Général Gainer (Vienne) au Vicomte Halifax, le 10 octobre, 1938. Démonstration contre le Cardinal-Archevêque Innitzer.	5
5 Rapports transmis au Foreign Office, le 28 octobre, 1938 Déclarations de prisonniers.	6
6 Le Consul Général Gainer (Vienne) au Vicomte Halifax, le 11 novembre, 1938. Démonstrations anti-juives après la mort de Herr vom Rath.	12
7 Le Consul Général Bell (Cologne) à Sir G. Ogilvie-Forbes (Berlin), le 14 novembre, 1938 Manifestations anti-juives à Cologne.	13
8 Sir G. Ogilvie-Forbes (Berlin) au Vicomte Halifax, le 15 décembre, 1938. Persécution anti-juive au camp de Buchenwald, &c.	16
9 Le Consul Général Carvell (Munich) au Vicomte Halifax, le 5 janvier, 1939. Traitement de prisonniers juifs au camp de Dachau.	20
10 Le Consul Shepherd (Dresde) à Sir G. Ogilvie-Forbes (Berlin), le 2 février, 1939 Conditions au camp de Buchenwald.	
11 Déclaration d'un ancien prisonnier au camp de concentration de Buchenwald (communiqué au Foreign Office, le 18 février, 1939)	24

DOCUMENTS CONCERNANT LES TRAITEMENTS INFLIGES
EN ALLEMAGNE A DES NATIONAUX ALLEMANDS, 1938-1939.

INTRODUCTION

AVANT la guerre, et sans cesse depuis son début, le Gouvernement Allemand a, pour ainsi dire chaque jour, poursuivi sa propagande accusant la Grande-Bretagne d'atrocités en Afrique du Sud il y a 40 ans. Un message de presse de Durban, en date du 27 septembre 1939, déclare :

« Les nazis emploient maintenant une speakerine qui raconte d'abominables histoires concernant de prétendues atrocités commises par les Britanniques au cours de la guerre des Boers. Les Africanders sont invités avec insistance à se révolter, et on leur demande, sur un ton pathétique, s'ils ont l'intention de se plier à la loi de ceux qui, pendant la guerre des Boers, avaient, dans les camps de concentration, répandu du verre pilé dans la nourriture de leurs enfants. Bien d'autres inventions outrageantes sont propagées dans un effort d'exciter les passions. L'on fait circuler également des histoires fantastiques sur le traitement brutal infligé à des Allemands par les Alliés au cours de la guerre actuelle. »

Etant donné cette propagande éhontée et dépourvue intégralement de tout fondement, le Gouvernement de Sa Majesté pense qu'il est opportun de publier un certain nombre des rapports qu'il a reçus sur le traitement réservé en Allemagne même à des nationaux allemands. En 1933, des membres des partis d'opposition ont été arrêtés en masse et jetés dans des camps de concentration où ils ont été soumis au traitement le plus barbare. Les flagellations et la torture étaient des événements quotidiens, et nul n'ignorait en Allemagne que le mouvement National-Socialiste tirait une terrible vengeance de ceux qui avaient la témérité de s'opposer à lui.

Pendant cette période, la violence et la brutalité des nazis n'épargnaient pas les étrangers. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, dans une dépêche du 29 novembre 1933, rapportait qu'il avait appris de la Légation Tchécoslovaque que depuis l'avènement du nouveau régime, il y avait eu 344 cas d'attaque ou d'arrestation de citoyens Tchécoslovaques. Des sujets britanniques, parmi lesquels un membre du personnel de l'Ambassade de Sa Majesté, furent, sans motif aucun, attaqués en pleine rue par des S.A. en service, revêtus de leur uniforme. Parmi d'autres victimes des S.A. se trouvait un consul général étranger, grièvement blessé par un certain

Etant donné que la lettre présente un certain intérêt en tant qu'elle reflète l'attitude de beaucoup de parents allemands, je joins sa traduction à la présente, pour le cas où vous auriez le temps d'y jeter un coup d'œil quand ces alertes seront passées.

Toujours vôtre,

NEVILE HENDERSON.

Annexe au No. 3

Excellence,

21 mai 1938.

Dans la lettre qui suit j'entreprends une chose dont je sens moi-même qu'elle constitue une tâche très difficile.

1. J'en appelle à une puissance étrangère pour obtenir son aide en une matière qui ne regarde en fait que le peuple allemand.

2. J'écris sans donner mon nom.

Des lettres anonymes devraient, en bonne justice, aller au panier à papier, mais étant donné que vous êtes au courant de l'état de choses en Allemagne en ce qui concerne la censure des lettres, la pression morale, les camps de concentration, etc., j'espère qu'en dépit de son anonymat, vous prêterez une oreille bienveillante à cet appel.

L'objet de ma pétition est de faire en sorte que l'Angleterre, qui demeure toujours le pays le plus fort en Europe et qui s'efforce à préserver son caractère chrétien, posera comme condition à toute négociation future avec l'Allemagne, que prenne fin l'hostilité envers le christianisme en Allemagne.

La première condition dont dépend la fin de ce conflit serait la mise en liberté de nos pasteurs emprisonnés, et plus spécialement du pasteur Martin Niemöller, dont le sort doit être une source de très grande amertume pour tous les gens à l'esprit droit.

Mais presque plus importante encore m'apparaît l'exigence que prenne fin la pression exercée sur notre jeunesse pour l'éloigner du Christ.

Nous autres, les parents, sommes forcés de livrer nos enfants de dix ans au contrôle de la « Jeunesse hitlérienne », de la « Ligue des Jeunes Filles Allemandes » et plus tard au « Service du Travail ». Nos garçons, s'ils paraissent exceptionnellement bien doués, sont obligatoirement mis aux Ecoles Adolf Hitler pour passer plus tard aux écoles National-Socialistes d'entraînement politique (« Ordensburgen ») et pour y être préparés à exercer dans l'avenir les fonctions de dirigeants dans l'État et le parti. Toutes ces institutions offrent à la jeunesse beaucoup de choses excellentes et que nous autres parents, saluons avec joie et gratitude. Mais toutes servent également à exercer sur notre jeunesse une influence hostile au christianisme! Peut-être serait-il possible de transmettre, en dépit de son caractère anonyme, cette lettre, qui exprime la façon de penser de chaque mère chrétienne, à votre Reine vénérée. Comme chrétienne et comme mère, elle comprendra l'angoisse que nous éprouvons pour nos enfants.

Cependant, il n'est pas tout à fait exact de dire, comme je l'ai fait ci-dessus, que le problème en question ne concerne que le peuple allemand; si, en effet, au cœur de l'Europe, une génération montante est élevée, non seulement dans l'indifférence envers le christianisme, mais trop souvent dans la haine de ce dernier, l'avenir sera lourd de désastres, non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe tout entière. Actuellement, les vieilles traditions chrétiennes des grand-spères et des parents

exercer toujours encore une influence modératrice, mais malheur à l'Allemagne, malheur à l'Europe, quand ces traditions auront disparu!

Excellence, bien des mères allemandes vous seraient reconnaissantes du fond du cœur, si vous pouviez appeler sur ces lignes l'attention de votre Ministre des Affaires Etrangères, Lord Halifax, qui a été élevé dans l'esprit du christianisme et, si cela n'était pas impossible, celle de votre Couple Royal également. Nous espérons en l'aide de l'Angleterre dans le dur combat que nous menons contre les forces hostiles au christianisme et qui menacent nos pasteurs et notre jeunesse.

Une mère allemande, qui pense comme de très nombreux parents chrétiens.

No. 4

Le Consul Général Gainer au Vicomte Halifax

Le Consul de Sa Majesté à Vienne présente ses compliments au Principal Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères de Sa Majesté et a l'honneur de lui transmettre copie de la lettre adressée en date du 10 octobre à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, en ce qui concerne les démonstrations catholiques et anti-catholiques à Vienne.

Vienne, le 10 octobre 1938.

Annexe au No. 4

Le Consul Général Gainer à Sir Neville Henderson

Monsieur,

Vienne, 10 octobre 1938.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le 7 courant, vendredi soir, un sermon a été prêché dans la Cathédrale de Saint-Etienne à Vienne, par le Cardinal-Archevêque Innitzer. Après le sermon, un groupe important de jeunes gens s'est livré à une démonstration devant le Palais du Cardinal, criant « Heil Christus », « Heil Innitzer ». Le Cardinal s'est montré plusieurs fois au balcon du Palais et a reçu les ovations des manifestants.

2. C'est là la première fois depuis l'Anschluss, qu'une démonstration catholique quelconque ait eu lieu à Vienne et, comme il fallait s'y attendre, une contre-démonstration a été rapidement organisée. Cette contre-démonstration a cependant assumé un caractère à ce point violent, qu'il en est résulté une situation très sérieuse.

3. Samedi 8 courant, vers 7 h. 30 du soir, des jeunes gens appartenant aux S. A. et à la Jeunesse Hitlérienne, mais non revêtus de l'uniforme du parti, commencèrent à arriver sur le Stephansplatz par groupes de cinq, armés d'échelles et de matraques. Les échelles furent placées contre le Palais du Cardinal, et les jeunes gens (*lads*) pénétrèrent dans le premier étage du bâtiment après en avoir brisé toutes les fenêtres. Une fois à l'intérieur, ils ont détruit toutes les images religieuses qu'ils apercevaient, sans toucher aux autres peintures, ont brisé les bustes de plusieurs papes, volé des calices précieux et trois anneaux épiscopaux; ils ont ramassé les vêtements ecclésiastiques et même la garde-robe personnelle du Cardinal et après les avoir jetés dans la cour avec plusieurs objets d'ameublement, y ont mis le feu. Le Cardinal, protégé par ses domestiques, s'est réfugié dans un grenier et n'a pas été découvert. Un prêtre appartenant à la Maison du Cardinal, et qui essayait d'arrêter les assaillants, fut maltraité et l'on essaya de le jeter par la fenêtre. Il fut profondément coupé aux

mains et aux bras par des éclats de verre. Une attaque similaire fut faite sur la résidence et les bureaux du doyen de la Cathédrale, et là, un prêtre fut réellement défenestré et se fractura les deux jambes.

4. A sept différentes reprises, le Palais téléphona à la police, qui arriva trois quart d'heure après le premier appel. A son arrivée, le chef de la racaille (*mob*) donna un coup de sifflet, les assaillants se formèrent en colonne et quittèrent la place en rangs, sans être molestés ni arrêtés par la police, dont les efforts se bornaient à maintenir la foule furieuse qui s'était assemblée. Les pompiers furent appelés pour éteindre le feu et une ambulance fut envoyée pour transporter ceux des prêtres et des membres de la Maison du Cardinal qui étaient blessés. Les S. A. occupent aujourd'hui le Palais où le Cardinal est demeuré; personne n'est autorisé à y entrer. Le chef de l'agression était un garçon de 16 ans.

5. Les faits ci-dessus relatés m'ont été rapportés par un prêtre qui s'est rendu aujourd'hui à la demeure du doyen pour relever les dégâts qui y avaient été faits.

6. On raconte que le Nonce du Pape serait arrivé hier de Berlin à Vienne, pour faire une enquête sur cette affaire, mais qu'on lui refusa accès auprès du Cardinal.

7. Une réunion de tous les prêtres des paroisses de Vienne a été convoquée pour 5 heures cet après-midi, et l'on s'attend à ce que des instructions soient données pour lire dimanche prochain, dans toutes les églises paroissiales, une lettre de protestation.

8. Des protestations vigoureuses ont été faites auprès du Gauleiter Bürckel, qui a exprimé ses regrets au Cardinal, et promis qu'une action énergique serait intentée contre les responsables, mais cela ne fera que causer à M. Bürckel d'autres difficultés avec les organisations locales du parti.

J'ai l'honneur, etc...

D. St. CLAIR GAINER.

No. 5

Déclarations communiquées au Ministère des Affaires Etrangères le 28 octobre 1938 par une organisation charitable travaillant en Allemagne.

a) *Déclaration d'un ex-prisonnier juif; Août 1938.*

Herr X., homme d'affaires juif aisé, a séjourné pendant six semaines au camp de concentration de Buchenwald. Afin de conserver un semblant de légalité, l'on fouille les dossiers de police et le moindre fait que l'on peut relever contre un juif, ne s'agirait-il parfois que d'une contravention insignifiante datant d'il y a quarante ans, sert de prétexte à l'arrestation. Herr X. dit que les heures de travail étaient de seize par jour, tant les dimanches que les jours de semaine. Pendant ces heures, il était défendu de boire, même pendant les plus grandes chaleurs. La nourriture en elle-même n'était pas mauvaise, mais tout à fait insuffisante. Un café très dilué à l'aube, et un demi-litre de soupe à midi. La ration de pain, pour toute la journée, était de 250 grammes. (Ceux qui disposaient de quelque argent pouvaient parfois acheter du lait condensé, etc. à la cantine.) Pendant son séjour au camp, le travail des prisonniers juifs fut doublé et leur ration diminuée de moitié. Le travail consiste naturellement à transporter de lourdes pierres, qui dépassent même souvent la force d'un homme normal bien nourri. Les gardiens ricanaient en disant aux Juifs qu'ils subis-

saient tout simplement le même traitement que leurs ancêtres en Égypte, et que le Pharaon n'en avait pas fait la moitié assez.

L'on maintenait les hommes au garde à vous pendant de nombreuses heures consécutives. L'usage du fouet y était fort fréquent pour punir des fautes légères, telles que de boire de l'eau pendant les heures de travail. Le châtiment habituel consistait en 25 coups de cravache, donnés alternativement par deux gardiens. Souvent l'évanouissement s'en suivait, mais l'on avertissait les juifs que le Führer avait personnellement donné des ordres pour qu'ils puissent en recevoir jusqu'à 60.

Herr X. faisait partie d'un groupe de 480 hommes qui ne disposaient que d'un seul robinet pour se laver et boire, et cela pendant un quart d'heure, au réveil. Plus tard, cette latitude même fut supprimée. Pendant les six semaines qu'il passa dans le camp, Herr X. n'a vu ni savon ni brosse à dents.

Il y avait environ 8.000 hommes dans le camp quand lui-même s'y trouvait, mais le bruit courait que le nombre allait sous peu être porté à 20.000. Il y avait 1.500 juifs et 800 « Ernste Bibelforscher » (Zéloteurs de la Bible). Le reste comprenait des prisonniers politiques, des prétendus criminels et des tziganes. Chaque homme portait un insigne — les juifs un insigne jaune avec l'Étoile de David (Sceau de Salomon), les « Zéloteurs » un insigne violet, etc. Les communistes et d'autres qui étaient prisonniers depuis longtemps, jouaient le rôle de sous-gardiens. Les prisonniers juifs pouvaient écrire et recevoir des lettres deux fois par mois. Les « Zéloteurs » se voyaient interdit toute communication avec l'extérieur, mais, d'autre part, leurs rations ne furent point réduites. Herr X. parlait de ces hommes avec le plus grand respect. Leur courage et leur foi religieuse étaient remarquables, et ils s'affirmaient eux-mêmes prêts à supporter jusqu'à l'extrême limite ce qui, à leurs yeux, était une épreuve qui leur avait été imposée par Dieu.

Des décès se produisaient quotidiennement dans le camp (les familles en étaient souvent informées par la visite d'un fonctionnaire qui venait leur dire qu'elles pouvaient prendre livraison des cendres contre paiement de trois marks). Herr X. — un homme de soixante ans environ — s'effondra complètement après sa mise en liberté et dut garder le lit pendant trois semaines. Un autre homme fut transporté à l'hôpital municipal avec une fièvre telle, que l'on ne s'attendait pas à le voir survivre. Un autre encore, libéré en même temps, était dans un état nerveux tel, qu'il lui était impossible de traverser la rue.

Herr X. affirme, et ses dires furent pleinement corroborés par l'enquête, qu'aucun prisonnier juif n'est jamais relâché, à moins qu'il ne puisse prouver qu'il se trouve en état de quitter l'Allemagne. Il apparaît que seule la mort puisse apporter la délivrance de ces tortures délibérément infligées à l'âme et au corps. Herr X. supplie que l'on trouve quelque moyen pour que ces hommes puissent être libérés en bloc et placés dans quelque camp de concentration humain, dans un autre pays, en attendant que l'on décide de leur destination finale et de leur sort. Il se rend parfaitement compte qu'une telle proposition dépasse complètement le rayon d'action de n'importe quelle organisation privée s'occupant des réfugiés, et exige la mise au point d'un plan international, mais il demande avec insistance qu'elle puisse au moins être l'objet d'une considération attentive et sympathique.

b) *Déclarations d'un prisonnier judéo-chrétien*

Herr Z. avait une petite entreprise en Allemagne et occupait trois

employés. Arrêté en juin 1938, sans raison ni prétexte, au cours d'une rafle dans les rues de Berlin. Aucun ordre d'arrestation — et plus tard aucun ordre d'élargissement. Emmené à la prison de la Place Alexandre; mis avec 32 autres hommes en une cellule trop petite pour qu'il fût possible de se coucher. Ils s'asseyaient à tour de rôle au cours de la nuit. Un seul baquet pour les besoins sanitaires (effroyable puanteur). Y resta deux jours. Auparavant, au poste de police, chaque prisonnier avait dû fournir son *curriculum vitae* et signer son consentement à être placé sous « arrestation protectrice ». Tous leurs objets personnels confisqués. Environ 3.000 prisonniers ramassés dans 15 différents postes de police. Transportés à la gare par camions et empilés dans des trains spéciaux, sans indication de destination. Défense de parler. Arrivée 6 h. 30 du matin à Weimar. Réception par des S.S. avec des insultes et des coups : « Chiens de Juifs, crâpules, enfin nous vous tenons ! » Environ 3 0/0 ou 4 0/0 d'aryens et quelques tziganes. Emmenés en camions sous les ordres du Commandant Schneider. Trajet d'une heure et demie pour atteindre Buchenwald. Effroyables conditions du camp. Immondices et boue atteignant par places la hauteur du genou. Beaucoup d'arbres avaient été abattus, mais les souches restaient. A peu près impossible de marcher. Un cardiaque, qui ne peut marcher, est traîné par les pieds par d'autres prisonniers (les S.S. ne touchent pas aux juifs). La chair arrachée en lambeaux de sa figure. Il est défiguré au point d'être méconnaissable. (D'autres exemples similaires à celui-ci.) 350 des nouveaux arrivants logés dans les sous-sols des baraquements. (Dans tout le camp, il y avait environ 10.000 hommes, 100 paillasses, aucun autre objet d'ameublement.) Trois hommes pour chaque paillasse en quatre rangs. Obligés de nous coucher sur le côté, et en travers de la paillasse, de façon à faire de la place; emboîtés comme des sardines. Défense de se coucher sur le dos sous peine de coups de matraque (*Knüppel*). Les hommes qui assument la surveillance immédiate sont des prisonniers plus anciens. Les « supérieurs noirs », eux-mêmes criminels professionnels, dorment avec nous. Leur parole fait la loi absolue.

A notre arrivée, un appel qui dure des heures, avec un discours du Commandant qui a donné toutes les instructions pour notre « réception ».

Règlement du camp : Ceci n'est pas une prison, ni un lieu de correction; ici on applique d'autres méthodes. Toute tentative d'évasion ou d'attaque (le moindre mot, la moindre gesticulation peuvent être considérés comme telle) est arrêtée par un fil de fer sous tension de 1.000 volts. Toute sentinelle doit faire usage de son arme, sans avertissement, contre quiconque avance dans sa direction. Chaque balle coûte 12 pfennings et c'est exactement ce que vaut un juif, ni plus, ni moins. Tout ce discours entrelardé d'insultes — « Cochons de juifs », « Peuple élu », « Peuple de Dieu », « ordures juives », « sales cochons », etc. (après quelques jours on s'y habitue). Le représentant du Commandant fait l'appel et désigne les « responsables ». Les premiers jours sont occupés par des appels et les distributions d'effets (chaussures militaires, pantalons et vestes, mais pas de linge). On porte les effets à même le corps nu. Tous tremblent de froid. Buchenwald est à une altitude élevée. Au bout de dix jours on nous distribue des sous-vêtements.

Emploi du temps : réveil 3 h. 30 du matin (couché vers 10 heures du soir), l'air est très mauvais, l'odeur effroyable; l'eau dégouline par les petites fenêtres des cellules. Rassemblement à 4 h. 40, distribution du café à 4 h. 45 dans la cour où se trouvent le gibet et le poteau (pour les flagellations). Avant l'époque où ce rapport fut rédigé, le cadavre du meur-

trier d'un S.S. y pendait. Le bourreau est un criminel professionnel qui est maintenant devenu un « vétérane ». Le salut allemand ordinaire est strictement interdit dans le camp. On salue en se tenant au garde à vous, tête nue, pendant que se répètent les commandements. 5 h. 30 du matin, fin de l'appel; jusqu'à cet instant, immobiles au garde à vous. Ceux qui se sont faits porter malades s'avancent à ce moment; le commandant les met à part et les inspecte. Les « bien portants » reçoivent aussitôt devant tous les autres quelques coups de cravache à la figure. « Les juifs ne tombent pas malades ! » Le commandant désigne à vue de nez ceux qui sont « mûrs » pour le médecin. Six ou sept pour cent. Les autres doivent rejoindre l'équipe de travail. Là, aucune différence n'est faite pour les malades. On les « aide » à coups de bottes et de cravache. Le médecin « reconnaît » ou ne « reconnaît pas » les malades. Ceux qui sont dans le second cas sont punis le soir pour « mensonge ». A la fin aucun juif n'était plus reconnu malade. Il ne pouvait y avoir que des « bien portants » ou des « morts ». Au cours de l'appel, beaucoup sont incapables de continuer à se tenir debout; leurs compagnons d'infortune sont obligés de les maintenir par force, de façon à ce qu'on puisse les voir, même ceux qui se sont complètement écroulés; les rangs doivent être complets. Le travail consiste à casser des pierres à un quart d'heure de distance de la route qu'il s'agit de construire. Elle passe en dehors du camp, mais à l'intérieur du réseau électrique. Il y a des essais d'évasion, mais tous s'achèvent sous les balles. Beaucoup mettent fin à leurs souffrances en feignant une évasion dans l'espoir d'être fusillés. Les sentinelles sont posées tout autour. De véritables estropiés, hommes à jambes de bois, ou affligés de hernies qui sortent à nouveau, si les ceintures se perdent, sont obligés de porter des pierres massives sur l'injonction des gardiens. Il y avait là des vieillards de plus de soixante-dix ans qui étaient complètement incapables de faire le travail. A une occasion, un gardien larda de sa baïonnette un homme qui était malade et qui s'écroulait sans cesse. Ce geste ayant été répété plusieurs fois, l'homme s'est élancé vers le réseau pour mettre fin à ses jours et fut tué d'un coup de fusil. La distance d'un quart d'heure pour gagner la route est franchie de douze à quinze fois dans la matinée et huit fois dans l'après-midi par ceux qui sont vraiment aptes au travail; les estropiés font la moitié de ce travail. Les premiers, par groupes de quatre hommes, manœuvrent une brouette chargée de très grosses pierres et souvent doivent exécuter le mouvement au pas de gymnastique. Malheur à celui qui trébuche ! Quiconque est incapable de faire le travail est frappé à coups de matraque par le surveillant, que les gardiens imitent avec leurs crosses. Chacun administre les châtements avec conscience, car ils sont dans la terreur de leurs propres supérieurs. Il est expressément défendu de boire de l'eau. Le fait de se porter malade sans motif, les « mensonges », la « paresse au travail » sont punis du fouet. A 11 h. 30, arrêt de midi (parfois cependant le travail se poursuit sans nourriture, jusqu'à 7 heures du soir). A midi trente le travail reprend jusqu'à 3 h. 30 de l'après-midi. A 4 heures, appel. Celui-ci dure généralement jusqu'à 5 h. 30. Pour beaucoup d'entre les juifs, il se prolonge jusqu'à dix heures. On ne voit pas clairement comment les « non-aryens » sont distingués des juifs. Malheur au non-aryen qui, par erreur, se mêle aux aryens. Les juifs doivent porter la « Croix de David » (Sceau de Salomon) avec insigne : rouge pour le « criminel professionnel », noir pour le « paresseux », violet pour « les punaises de Bible ». L'on est forcé de se désigner soi-même comme « criminel professionnel » et cette mention est portée sur la fiche (la véritable profession est indiquée au dos

de la fiche). Malheur à qui se refuse à signer cette déclaration ! Le jaune est le signe distinctif du juif et doit être ajouté à l'autre.

La flagellation a lieu lors de l'appel du soir, les condamnés devant se porter quelques pas en avant. Les sentences sont lues (après avoir été fixées auparavant). Le châtimement normal est de 25 coups sur le séant, portés par deux gardiens qui, de chaque côté, se tiennent avec une cravache. Le prisonnier est ligoté sur une planche. S'il crie, le nombre des coups est porté à 35. Les gardiens emploient toute leur force, sautant quelquefois en l'air pour faire descendre leur bras avec un élan accru. Les jours où le fouet n'est pas donné sont rares et le nombre des flagellations varie de deux à dix. Après avoir reçu le fouet, les hommes doivent se tenir au garde-à-vous, face au mur, jusqu'à la fin de l'appel. Puis, un infirmier passe et met de l'onguent sur les blessures.

L'autre châtimement consiste à suspendre le patient par les bras jusqu'à trois mètres au-dessus du sol, les bras étant violemment ramenés en arrière à cet effet. Cela se fait sur un ordre exprès que le Commandant donne à l'aide d'un microphone. Des spécialistes sont employés pour l'application de ce châtimement et ne font rien d'autre. L'homme reste suspendu pendant dix ou douze heures et l'exécution est publique. Une variante consiste à lui faire entourer le tronc d'un arbre avec les bras, les poignets étant passés dans des menottes. Les pieds ne touchent pas terre, mais ce châtimement est considéré comme plus bénin et les S.S. ont le droit de l'infliger à leur guise.

Dans la soirée, il n'y a pas de temps libre, mais les choses sont plus supportables. Parfois la police d'État se livre à des enquêtes, mais sans mauvais traitements ; une fois par quinzaine, une lettre à la maison, si l'on n'en a pas reçu l'interdiction, mais il est naturellement impossible de dire quoi que ce soit des conditions réelles et les familles ignorent tout de ces dernières. Herr Z. n'est resté que quinze jours au camp, mais il rapporte les cas particuliers suivants dont il fut témoin pendant cette courte période. Un homme qui avait été condamné à se tourner vers le mur, se croyant inobservé, se laisse aller un peu, comme cela est inévitable au bout de deux ou trois heures. Cependant une position rigide est exigée pendant tout le temps. Un gardien s'aperçut que le prisonnier ne se tenait pas de façon réglementaire. Il l'empoigna et lui cogna la tête à plusieurs reprises contre le mur de pierres (ces pierres étaient brutes et avaient des arêtes coupantes). Le sang jaillit et se répandit le long du mur. Alors, la fureur du gardien redoubla : « Ignoble cochon, regarde comme tu salis le mur ! » Il le jeta à terre et, sans pitié, le roua de coups. Herr Z. pensait que l'homme en mourrait sûrement, mais il a survécu.

Un cas plus terrible encore fut celui d'un homme d'un certain âge qui avait reçu une lettre affectueuse de sa femme. C'était un homme bien élevé, d'un type sensible, et hors d'état de toujours maintenir le degré de contrôle de soi-même et de dureté extérieure qui est exigé. Il laissa échapper un gémissement. Pour cela il fut lié à un arbre et y demeura 14 heures. Il perdit connaissance. Deux gardiens vinrent à passer : « Ah ! Ah !... le voilà mort ! » Ils le détachent et jettent le corps sur le sol. Puis ils sautent sur lui et le piétinent avec leurs lourds souliers. Il remue légèrement : « Ah ! Ah !... il n'est pas *tout à fait mort* ! » Herr Z. fut obligé de poursuivre son chemin, mais quand il revit l'homme, sa poitrine et sa figure n'étaient plus qu'un amas de sang coagulé, les yeux étaient tuméfiés et pourpres. Bien plus, il devint fou. A l'appel, il fallut qu'un homme de chaque côté le soutint. Mais sa tête penchait en avant et il faisait des mouvements convulsifs spasmodiques. Pendant la nuit, il se mit tout à

coup à pousser des hurlements sauvages et essaya de s'enfuir en passant sur les corps des hommes qui étaient étendus en paquets. L'ordre fut alors donné qu'à l'avenir, ses deux voisins de lit seraient responsables de son calme et que, s'il hurlait à nouveau, eux-mêmes recevraient 25 coups de cravache.

Les S.S. employés au camp étaient pour la plupart de très jeunes gens, entre dix-sept et vingt ans, et qui avaient été spécialement entraînés pour cette besogne. Mais ils étaient déjà à ce point brutaux et sadiques que Herr Z. se demandait comment ce résultat avait pu être atteint « et ce que leur mère pourrait bien en penser ». Ils paraissaient infliger la torture avec délice. Parfois ils chatouillaient la figure d'un prisonnier avec un brin de paille et quand il grimaçait, lui assénaient un coup terrible. Les amusements sadiques des gardiens consistaient, par exemple, dans le traitement qu'ils infligèrent à un vieillard, avocat de profession, et dont les traits sémites étaient assez particulièrement marqués. On le força à se tenir debout, tel une statue, au sommet d'un mur et à jouer « au monument » pendant six ou huit heures d'affilée. Tous ceux qui passaient se tordaient de rire à cette bonne blague. A une autre occasion, le gardien lui demanda s'il avait chaud, et sur sa réponse affirmative, dix seaux d'eau furent répandus sur sa tête. Herr Z. lui-même eut une vie relativement supportable dans le camp. Il l'attribue à la force que la prière lui donnait pour surmonter sa peur. Il faut beaucoup de force physique et de résistance nerveuse pour exécuter rapidement toutes les exigences exorbitantes que l'on vous impose, pour s'acquitter du travail harassant et passer par d'autres épreuves physiques, sans broncher et sans flancher. Des signes de faiblesse excitent évidemment les instincts sadiques des gardiens. Ainsi, lorsqu'un homme était étendu par terre devant eux, ils lui donnaient des coups de pied à la figure. Herr Z. avait l'habitude de prier, et de supplier Dieu de faire mourir les victimes, puisque chaque séance de torture était suivie d'une autre. Il eût été tellement plus simple, tellement plus charitable, de les tuer à coups de fusils plutôt que de prolonger en une interminable agonie la vie de ceux dont l'existence était déjà pratiquement détruite.

Le camp renfermait 10.000 prisonniers, la moitié environ étaient des juifs (et quelques « Zélateurs »), de nombreux décès survenaient chaque jour.

Herr Z. passa quinze jours seulement au camp. Il fit partie du petit nombre de ceux qui furent libérés parce que toutes les mesures étaient prêtes pour leur émigration. Cependant, pour tout prisonnier qui portait des cicatrices, la mise en liberté était impossible.

On les menaçait avec insistance de les ramener immédiatement au camp, s'ils disaient un mot de ce qu'ils y avaient vu et subi. Herr Z. avait demandé la permission de retarder de quelques semaines son départ du pays, de façon à achever la vente de ses biens. Mais on lui fit comprendre qu'il serait arrêté à nouveau. Un pasteur allemand plaida sa cause auprès du consul anglais du port d'embarquement et Herr Z. reçut son visa pour quitter le pays immédiatement. La vente de son automobile lui procura la somme nécessaire pour acheter son billet pour l'Amérique du Sud. Mais son entreprise a dû être liquidée et l'impôt de 100 o/o sur tous les biens acquis depuis 1933 l'empêcha d'emporter avec lui la plus grande partie de ses biens (instruments professionnels coûteux, etc.). Il put finalement partir avec en poche exactement 10 marks en espèces. Herr Z. avait fait toute la guerre. Mais la vie dans les tranchées était, disait-il, un vrai « sanatorium » en comparaison avec celle du camp de concentration.

No. 6

Le Consul Général Gainer au Vicomte Halifax

Le Consul Général de Sa Majesté à Vienne, présente ses compliments au Principal Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères de Sa Majesté et a l'honneur de lui transmettre copie de la dépêche qu'il adresse en date du 11 novembre 1938, au Chargé d'Affaires de Sa Majesté à Berlin, en ce qui concerne les démonstrations anti-juives en Autriche à la suite de la mort de Herr vom Rath, secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Paris.
Vienne, 11 novembre 1938.

Annexe au No. 6

Le Consul Général Gainer à Sir G. Ogilvie-Forbes

Monsieur,

Vienne, 11 novembre 1938.

J'ai l'honneur de vous annoncer que les démonstrations anti-juives à Vienne, dont le prétexte était le meurtre de Herr vom Rath, secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, ont, dans la nuit du 9 et pendant toute la journée du 10 courant, pris des proportions très alarmantes.

2. Le mouvement a été déclenché par les S. A. autrichiens dont la plupart étaient en uniforme, et la police avait évidemment reçu des instructions pour ne pas intervenir. Un très grand nombre de magasins et de maisons appartenant à des juifs, ou occupés par eux, ont été saccagés et de nombreuses arrestations ont eu lieu. Hier matin, les maisons de prière et les synagogues ont été incendiées en nombre considérable; le *Völkischer Beobachter*, en effet, donne des détails sur 19 synagogues qui ont été entièrement détruites par le feu. Une autre, dans la Léopoldgasse, a été détruite par une bombe qui causa des dommages considérables aux immeubles adjacents. Toutes les brigades de pompiers de Vienne ont été employées à pleine capacité, étant donné qu'à un moment, il semblait exister le grave péril d'un incendie sérieux et très étendu, menaçant d'importantes sections de la ville.

3. La presse se réjouit ouvertement de ces manifestations et félicite le peuple du fait que les juifs « ne peuvent plus maintenant comploter contre l'Etat sous le couvert de services religieux ».

4. Par surcroît à cette orgie de destruction, tous les magasins juifs ont été forcés de fermer et n'ont pas encore été autorisés à rouvrir. Dans beaucoup de cas, les vitrines et autres fenêtres ont été brisées et les magasins ouvertement pillés par la populace. Le Gauleiter Bürckel s'est efforcé de donner quelque apparence de légalité à ce mouvement anti-juif, en donnant des instructions pour que les maisons occupées par les juifs soient fouillées, pour y rechercher des armes et des publications prohibées. Au cours des perquisitions, de nombreuses arrestations ont été effectuées.

La conséquence immédiate de ces démonstrations fut que des centaines de juifs formèrent des queues encore plus longues que de coutume aux portes de ce Consulat Général et de celui des Etats-Unis. Le 9 courant, dès 5 h. 30 du soir, un grand nombre de juifs s'étaient alignés devant la porte de ce Consulat, se préparant à attendre toute la nuit, jusqu'à l'heure où le bureau des passeports ouvrirait ses portes le lendemain matin. La police les a dispersés ce soir-là, et trois fois encore, le 10, avant 8 h. 30 du matin. Tout juif du sexe masculin était arrêté, on ne laissait en liberté que les femmes et les enfants. Au Consulat Général des Etats-Unis, les S.A. se mirent à frapper la foule à coups de cordes, jusqu'à ce que le Consul Général des Etats-Unis, incapable de supporter plus longtemps

PARU :
LIVRE BLANC ANGLAIS
N^o 1

—
RAPPORT DEFINITIF
DE
SIR NEVILE HENDERSON
G. C. M. G.

Sur les circonstances qui ont déterminé
la fin de sa mission à Berlin

—
PRIX : FRs 2,50

Copyright by His Majesty's Stationery Office.

IMP. E. D., 18, RUE SÉGUIER, PARIS.